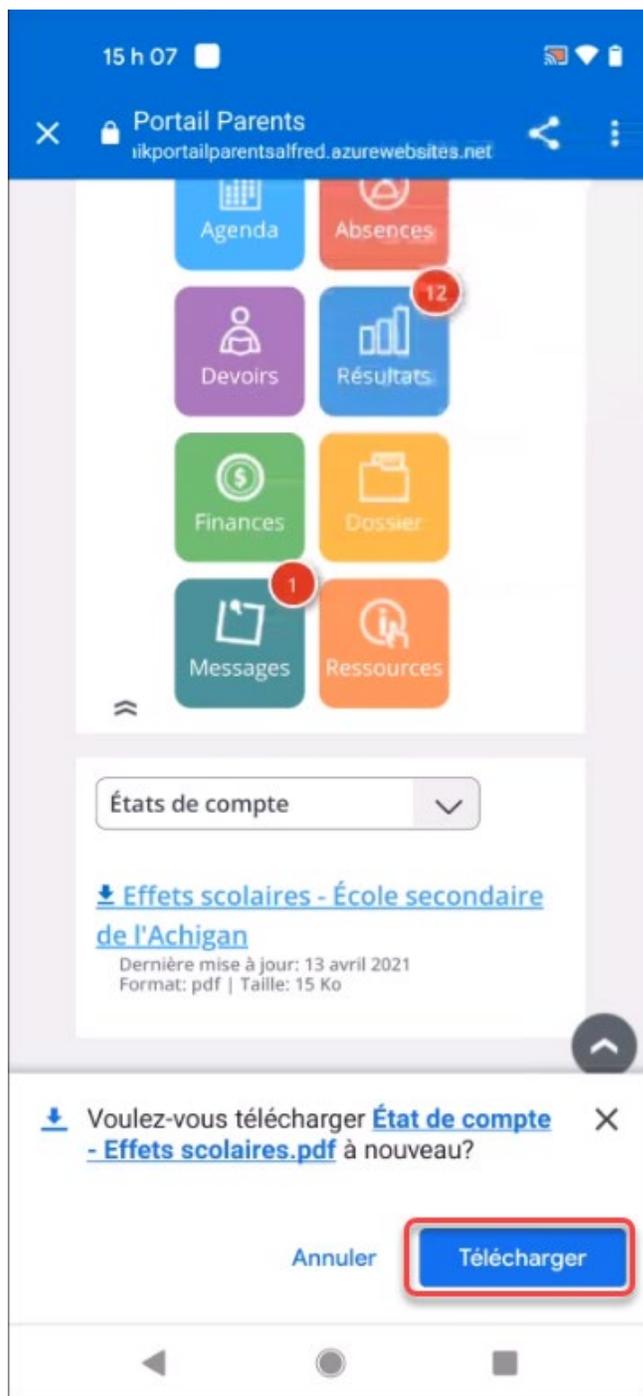


Dans le Portail Parents, lorsque l'on clique sur un document pour pouvoir le consulter, le cellulaire nous offre le choix de le télécharger à nouveau ou d'ouvrir le document.

Dans le cas où l'on choisit d'ouvrir pour visualiser (et non télécharger), ce nouveau document portera le même nom que le premier document téléchargé. Il est donc important de télécharger à nouveau sans quoi, le cellulaire ouvrira un ancien document qui porte le même nom.

**Lorsque l'on clique sur le lien du document, choisir l'option de télécharger.**



Il est aussi possible d'accéder au document à partir des téléchargements.

Dans l'image ci-dessous, nous avons une liste des documents téléchargés sur le cellulaire. (Cette image peut varier selon le cellulaire et la version du système d'exploitation du cellulaire.)

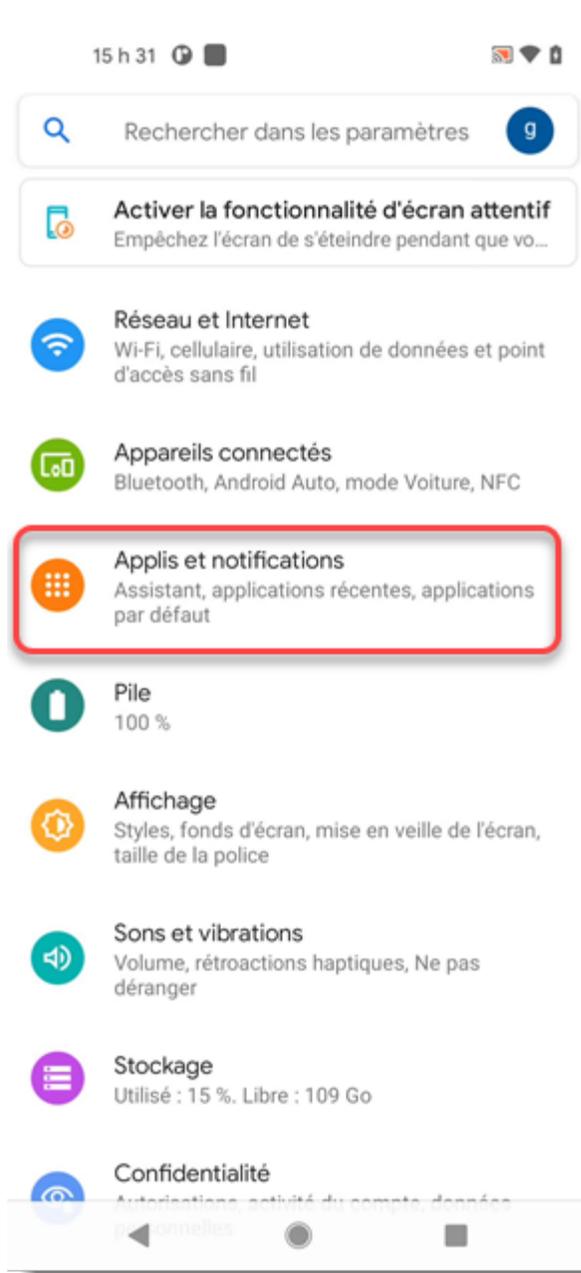
Nous pouvons ainsi choisir de visualiser le document le plus récemment téléchargé.



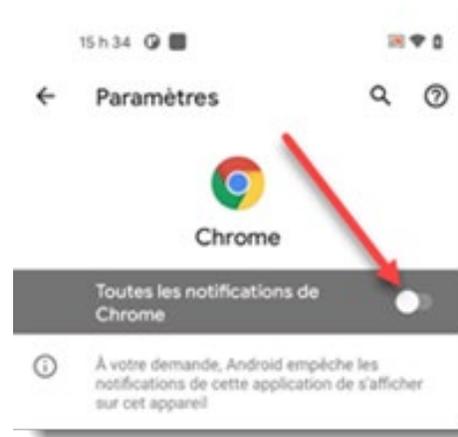
## Instructions pour activer les notifications de téléchargement dans Chrome :

Pour vérifier que l'option est activée ou non, voici comment faire (les indications peuvent varier selon le téléphone):

- Aller dans les paramètres du cellulaire.
- Sélectionner le menu **Applis et notifications**.



- Trouver l'application **Chrome**
- Sélectionner le menu **Notifications** et vérifier que les options sont activées ou non.



- Cocher les notifications **Téléchargements terminés**.

